

31 janvier 2007
Sentinelles Petitcodiac

Pont-chaussée Petitcodiac encore le plus important " pollueur "

" Rien n'a changé en huit ans " déclare Sentinelles Petitcodiac

Les ponts-chaussées, les déversements d'égoûts, l'empiètement urbain, les barrages abandonnés et les pesticides ont continué d'endommager l'écosystème de la rivière Petitcodiac en 2006, comme c'était le cas en 2005 ou en 1999 selon un rapport dévoilé aujourd'hui par Sentinelles Petitcodiac.

Ce cinquième exercice annuel dirigé par les Sentinelles pour identifier les problèmes principaux endommageant l'écosystème Petitcodiac, est réalisé dans le but d'éduquer la population sur les besoins environnementaux les plus urgents de l'écosystème et d'encourager les responsables à prendre les mesures nécessaires pour corriger les torts qu'ils font à l'environnement.

Le terme " source de pollution " utilisé dans le rapport des Sentinelles fait référence à des activités entreprises par des individus, des corporations ou des agences gouvernementales ayant eu des impacts négatifs multiples et à long terme sur la qualité de l'eau, l'habitat et l'intégrité écologique de l'écosystème Petitcodiac (les 3 000 km² que comprennent la rivière Petitcodiac, la rivière Memramcook et la rivière et la baie de Shepody).

" Plus de 90 pourcent du dommage à notre écosystème est encore causé par des agences publiques ou gouvernementales, " souligne Michel Desjardins, président du Conseil d'administration de Sentinelles Petitcodiac. Des agences publiques telles la Province du Nouveau-Brunswick et la Commission des eaux usées du Grand Moncton se retrouvent encore en tête de la liste des " pires pollueurs " de l'année 2006 en raison de leurs activités néfastes à l'environnement. La liste se lit comme suit (le rapport complet est disponible au site Web des Sentinelles - www.petitcodiac.org) :

Les 10 pires sources de pollution	Les responsables
1. Pont-chaussée Petitcodiac (1,350 km ²)	Province du Nouveau-Brunswick
2. Usine de traitement des eaux usées	Commission des eaux usées du Grand Moncton
3. Ancien site d'enfouissement de Moncton	Ville de Moncton
4. Pont-chaussée Memramcook (350 km ²) et Shepody (500 km ²)	Province du Nouveau-Brunswick
5. L'empiètement urbain – la destruction de cours d'eau et de l'habitat du poisson	Divers promoteurs privés, divers gouvernements municipaux
6. Divers barrages abandonnés et autres obstructions (203 km ²)	Ville de Moncton (barrage lac Jones – 48 km ²), Ville de Riverview (barrage abandonné – 50 km ²), Tandem Fabrics Ltd. (barrage abandonné – 37 km ²), Ville de Moncton (réservoirs d'eau McLaughlin et Irishtown – 34 km ²), Province du N.-B. (aboiteau Fox Creek – 34km ²)
7. Pollution sédimentaire	Divers promoteurs privés, gouvernements municipaux, Province du Nouveau-Brunswick
8. Déversement des égouts pluviaux	Divers gouvernements municipaux et la Province du Nouveau-Brunswick
9. Déversement d'eaux usées non traitées	Divers gouvernements municipaux et la Commission des eaux usées du Grand

	Moncton
10. Épandage de pesticides cosmétiques	Utilisateurs de pesticides cosmétiques, paysagistes, divers gouvernements municipaux

Deux des trois pires sources de pollution, le pont-chaussée Petitcodiac et les déversements de lixiviat en provenance de l'ancien dépotoir à Moncton, ont été déclarés en contravention de la Loi fédérale sur les pêches en 2001 et 2003 respectivement. " Ces agences ont pris beaucoup plus de temps qu'on avait prévu pour se conformer à la loi, " admet M. Desjardins. " Notre région ne brille pas par son exemple. "

Depuis la parution de sa première liste en 2002, rien n'a changé et aucun des pires " pollueurs " n'a même bougé explique Desjardins. " On note beaucoup d'activité au niveau administratif et beaucoup de promesses, mais la réalité demeure que notre écosystème est en bien pire état qu'il ne l'était il y a un an, 10 ou 20 ans, " affirme-t-il.